



COMMUNIQUÉ AU PERSONNEL

Le 11 avril 2006

À tous les employés

Pour faire suite aux articles parus en fin de semaine dernière sur la rémunération des cadres du Cégep, j'aimerais tout simplement apporter les précisions suivantes :

- L'ensemble des conditions de travail des cadres, y compris la rémunération, est déterminé par règlement ministériel. Le Cégep applique rigoureusement les stipulations de ce règlement qui fait d'ailleurs l'objet de vérification annuelle aux états financiers du Cégep.
- Le ministère a instauré, au cours des années 80, un système de rémunération pour les cadres du secteur de l'éducation – comme d'ailleurs dans d'autres réseaux – qui fait en sorte qu'une partie de leur rémunération n'est pas versée sous forme de salaire mais est liée au rendement et versée lors d'une productivité jugée plus que satisfaisante. Cette façon de procéder ne fait d'ailleurs pas l'unanimité. Les associations de cadres continuent à plaider pour que toute la rémunération leur soit versée sous forme de salaire.
- Les sommes associées à ces bonis font partie des coûts de système du réseau collégial et sont dédiées par règlement, c'est-à-dire qu'elles sont réservées à cette fin exclusivement.
- L'attribution de ces bonis est faite rigoureusement. Elle est basée sur le rendement constaté lors de l'appréciation annuelle qui est effectuée, par le supérieur, auprès de chaque membre du personnel d'encadrement. À la fin d'une année financière, elle fait de plus l'objet d'une vérification comptable.
- Nous avons déjà donné les raisons pour lesquelles nous refusons de divulguer les noms des cadres concernés par les bonis au rendement. Nous estimons toujours que la divulgation de ces renseignements constituerait une atteinte à la vie privée; nous pensons que cette divulgation aurait pour effet de rendre public le jugement porté sur le travail effectué par un employé. À notre avis, cela doit rester du domaine personnel et confidentiel.

J'espère que ces renseignements sauront clarifier cette procédure que doit appliquer le Cégep.

Merci de votre collaboration.

Micheline Roy
Directrice générale